



Compensation des titres. condamnation à paiement.

Par **zaza24**, le **12/07/2007** à **17:50**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai poursuivi l'entreprise que j'avais quittée aux prud'hommes et ils ont été condamnés à me payer disons 10000 €.

Entre temps et après maints problèmes celle ci m'a finalement payé.

Ils ont fait appel et la juge d'appel a confirmé le jugement mais en le réformant en condamnant la société à ne me payer que 2000 €.

La question est la suivante : dois payer 10000 € et réclamer ensuite 2000 € ou dois je ne payer que 8000 € (remboursement de la différence) ?

Pour moi, une sorte de compensation drvait avoir lieu non ?

Leur huissier me confirme la première hypothèse et menace de me saisir si je ne paye pas la différence.

Merci par avance de votre aide.

Xavier